

hommes politiques américains, faire connaître au monde et crier sur les tréteaux que le pays a souffert dans ses produits et n'est pas aussi prospère qu'il a été dans le cours des années passées. Il était réservé aux grits et à la presse grite de salir notre propre nid. Puisse-t-il leur en advenir beaucoup de bien ! S'ils peuvent convaincre le cultivateur ou l'ouvrier qui, à cause de la sur production dans une usine ou une manufacture quelconque, ont été forcés de réduire leurs heures de travail, que la politique nationale est en défaut, qu'est-ce que cela leur fait ? qu'est-ce que cela leur fait de ruiner la réputation du pays, de déprécier son crédit sur les marchés du monde, s'ils peuvent seulement faire disparaître la politique nationale du gouvernement et se mettre à sa place ? Les honorables députés de la gauche, de même que les personnages décrits par Milton, qui dit qu'il vaut mieux régner en enfer que servir dans le ciel, aimeraient mieux régner sur un pays ruiné que de siéger tranquillement sur les banquettes de l'opposition, et voir, à leur grand mécontentement, une population prospère qui développe son commerce.

Mais il y a des omissions étonnantes dans le fameux discours prononcé l'autre jour par lord Lansdowne. Il dit, entre autres choses, que le traité de Washington prend fin dans deux ans. Il est de la plus haute importance pour le Canada que nous nous occupions dès maintenant de ce sujet. Eh ! M. l'Orateur, je me rappelle le temps où tous les membres de la gauche m'appelaient Judas Iscariote et Benedict Arnold ; je me rappelle le temps où j'étais pourchassé, où l'on m'appelait traître au pays, traître à ses plus chers intérêts, parce que j'étais, jusqu'à un certain point, étant un des commissaires, responsable du traité de Washington. On l'appelait la reddition de Washington—bien plus, on disait que la reddition de Cornwallis n'était rien comparée à celle-là. On m'a dit que j'étais un traître. Comparé à moi, Benedict Arnold était un séraphin. Dans tout le temps qui s'est écoulé depuis mai, époque de la signature du traité, jusqu'à l'hiver suivant, alors que nous en demandions la confirmation au Parlement, j'ai été l'objet d'attaques continuelles. On s'est servi du langage le plus simple et le plus saxon qui ait jamais été employé. Il n'y avait ni euphémisme ni circonlocutions dans les phrases que l'on dirigeait contre moi. De tous les coquins qui ont trahi leur pays, j'étais déclaré le pire. Et je vois aujourd'hui le chef de l'opposition—l'un de ceux qui sans doute, jusqu'à un certain point, quoique toujours en gentleman, ont pris part à ces attaques contre ma personne—qui dit qu'il est de haute importance qu'on ne laisse pas choir le traité. Il faut que nous nous occupions de la chose, car il y a de graves intérêts en jeu ; et, en fin de compte, il m'accuse ainsi que le gouvernement dont je suis le chef d'une omission criminelle, d'une omission qu'en sa qualité de membre du parlement, il croit devoir signaler à la Chambre pour protéger les intérêts du pays, vu que nous n'avons pas annoncé que nous allions prendre des mesures pour conserver cet infâme traité. Je me rappelle le temps où le chef de l'opposition d'alors disait : " Et vous avez vendu les droits territoriaux du Canada ; vous avez livré les droits territoriaux du Canada pour de l'argent, pour de l'argent." Il disait : " J'ai en horreur l'idée que nous recevons ou que nous allons recevoir de l'argent sous l'opération de ce traité." Cependant nous avons reçu \$4,500,000. Non olet, si l'honorable monsieur veut me permettre de citer du latin, bien qu'il se soit opposé à ce que mon honorable ami le fit, l'argent ne sentait pas mauvais. Ils ont non-seulement pris l'argent qu'ils regardaient avec horreur comme le prix de la corruption contre lequel nous avions troqué nos plus chers intérêts et notre honneur national, mais encore ils ont demandé à Sa Majesté la reine de conférer le titre de commandeur de Saint-Michel et de Saint-George au ministre qui était alors à la tête du département qui a touché l'argent. Et maintenant, M. l'Orateur, je désire appeler l'attention de mon honorable ami sur une omission particulière dont il a parlé

avec beaucoup d'onction, avec une onction spéciale ; c'est que dans mon désir de tout centraliser dans ce gouvernement, de tout ramener au parlement du Canada, j'ai dépensé l'argent du peuple à faire valoir les droits du parlement du Dominion aux biens en déshérence abandonnés par les personnes qui ne laissent ni héritiers ni représentants. C'est la déclaration de l'honorable monsieur. Il dit que j'étais tellement désireux de tout centraliser, que j'ai insisté sur la nécessité de faire prévaloir cette doctrine. L'honorable député, M. l'Orateur, n'avait pas, j'en suis sûr, le dessein de faire de fausses représentations sur mon compte, mais il y a un vide déplorable dans sa mémoire. On dit que monsieur Gladstone a la même infirmité. Il croit toujours vrais ces avancés au moment où il les fait. Quelquefois il est démontré que ce n'est pas vrai, mais tout le monde reconnaît toujours que monsieur Gladstone est un grand homme d'Etat, un saint, et un homme bon ; et c'est ce qu'il est sans doute. Il est aussi souvent faux que vrai dans les déclarations qu'il fait, mais il se croit dans le vrai chaque fois qu'il fait un avancé quelconque. L'honorable monsieur dit que c'est le gouvernement dont je fais partie qui a soulevé cette question des biens en déshérence. M. l'Orateur, depuis 1867 jusqu'à 1873, alors que nous sommes tombés du pouvoir, le gouvernement n'a pas fait la moindre démarche qui eut pour but les biens en déshérence. Il n'a jamais exprimé d'opinion sur la question de savoir où devait aller les biens en déshérence, et bien que l'honorable monsieur soit en possession d'une quantité d'extraits, je le mets au défi, lui ou qui que ce soit, de déclarer qu'à une époque quelconque, depuis 1867 jusqu'à ce jour, il m'ait entendu formuler une opinion sur la question contestée de savoir si les biens en déshérence vont au gouvernement provincial ou au gouvernement fédéral.

Je dis que je mets au défi l'honorable monsieur ou qui que ce soit de prouver qu'en aucune occasion, dans le parlement ou au dehors, j'aie jamais exprimé un sentiment sur ce sujet. Comme l'honorable monsieur le dit avec raison, c'est une affaire de peu d'importance. Elle n'a rien rapporté au trésor, car chacun sait que ça été la pratique, chaque fois que des biens sont tombés en déshérence, s'il y avait un héritier, légitime ou non, un ami, un créancier de la personne qui laissait une pareille succession, et qu'on pût le trouver, l'argent lui était volontiers et promptement remis. La chose n'a jamais été considérée comme partie du revenu du pays. Elle n'a jamais fait partie du revenu du pays.

Depuis l'existence de la Confédération, je ne crois pas que \$5,000, je ne crois pas même que \$1,000 aient pris le chemin du trésor public. L'accusation que, d'aucune manière, j'aie sur ce point voulu faire ici de la centralisation, porte donc complètement à faux. Mais, M. l'Orateur, j'irai un peu plus loin. Pendant qu'en ma qualité de ministre de la justice, que j'ai eue depuis 1867 jusqu'à 1873, je n'ai donné aucun opinion sur ce sujet ; chose étrange, la question a été soulevée par la décision du ministre Mackenzie ; la question a été soulevée par suite d'une opinion exprimée par M. Laflamme en sa qualité de ministre de la justice dans le gouvernement Mackenzie, et déclarant que les biens en déshérence appartenaient au gouvernement du Dominion.

M. BLAKE : M. Fournier.

Sir JOHN A. MACDONALD : Oui, M. Fournier ; non pas M. Laflamme. C'est M. Fournier, aujourd'hui juge, nommé par l'honorable monsieur, — juge de la cour suprême du Canada, et un très bon juge ; je crois que M. Fournier est un homme qui fait honneur à la magistrature ; mais en sa qualité de ministre de la justice, il a exprimé l'opinion que tous les biens en déshérence devaient aller au trésor du Dominion et non au trésor provincial. Et, M. l'Orateur, lorsque nous sommes arrivés au pouvoir et lorsque cette célèbre affaire Mercer a surgi, M. Mowat nous a écrit pour savoir ce que nous allions faire, et nous en sommes venus à